

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2016

L'an deux mille seize, le onze du mois de février, le Conseil Municipal de la Commune de Montmorillon étant assemblé en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Yves BOULOUX, Maire.

Présents : M. Yves BOULOUX, Maire, M. Ernest COLIN, 1^{er} Adjoint, Mme Marie-Catherine BURBAUD 2^{ème} Adjoint, M. Jean BLANCHARD, 3^{ème} Adjoint, Mlle Marie-Thérèse DALLAY, 4^{ème} Adjoint, M. Patrice BOUTELOUP, 5^{ème} Adjoint, Mme Nathalie GONON-MERCIER, 6^{ème} Adjoint, M. Richard DARDILLAC, 7^{ème} Adjoint, Mme Françoise GAYOT 8^{ème} adjoint, Mme Mireille DEMOIS-NALLET, M. Guy LABAUDINIÈRE, Mme Jeannine NOËL, M. Bertrand RODIER, M. Bernard GUILLON, Mme Elisabeth COURAULT, M. Patrick MAYAUD, Mme Florence ROUSEYROL, Mme Christelle ABREU, Mme Isabelle ROCHEREAU, M. Gilles BETTON, Mme Amélie HELMER, Mme Chantal DURAND, Mme Reine-Marie WASZAK, M. Jean-Marc FERLEY, M. Joël LABRACHERIE, M. Christophe CAFARDY.

Absents - Pouvoirs :

- M. Jean-Luc SOUCHAUD (représenté par M. Yves BOULOUX)
- M. Guy GEVAUDAN (représenté par Mme Reine-Marie WASZAK)

Absents - excusés :

- Mme Dominique DEDIEU.

OUVERTURE DE SÉANCE

Monsieur BOULOUX ouvre la séance.

Madame Mme Amélie HELMER est nommée secrétaire de séance.

Monsieur BOULOUX met au vote les procès-verbaux du Conseil Municipal du 4 novembre 2015, 2 décembre 2015 et 16 décembre 2015. Ils sont adoptés à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 1) Orientations budgétaires 2016 : Budget Ville et Budgets Annexes
- 2) Locations de salles– Gratuité
- 3) Personnel communal – Créations, Fermetures et Modifications de postes
- 4) Budget Ville - Stagiaire-Défraiement
- 5) Projet de revitalisation (AMI centres-bourgs)- Convention de financement entre la Ville de Montmorillon et la Communauté des Communes du Montmorillonnais
- 6) Décision d'aliénation du fond de l'impasse de l'Avenue du Général de Gaulle et mise en demeure du propriétaire de l'acquérir
- 7) Adhésion de la Commune de l'Isle Jourdain au Syndicat Energies Vienne
- 8) Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux
- 9) Fonds de soutien à l'investissement public local
- 10) Projet Educatif Territorial - Structure " Temps de la Ville " 2015/2016 - Convention
- 11) 18^{èmes} Rencontres d'Artistes – Demande de subventions
- 12) 8^{ème} Salon " Jardin Passion " - Demande de subventions
- 13) 17^{ème} Salon du Livre - Demande de subventions - Attribution du prix de la Ville de Montmorillon - 5^{ème} prix du Polar Historique
- 14) Budget Annexe CEML : Salon du Tourisme de Lyon - Frais de participation et d'hébergement

Questions diverses, informations du Maire

DÉLIBÉRATIONS :

1) Orientations budgétaires 2016 : Budget Ville et Budgets Annexes

Monsieur BOULOUX présente les axes devant permettre de définir le projet de budget 2016 de la Ville de Montmorillon.

Monsieur COLIN effectue une présentation plus détaillée des orientations budgétaires et précise que l'Etat a revalorisé de 1% les bases de valeurs locatives 2016, la Ville maintenant inchangés les taux des taxes locales cette année encore.

Monsieur LABRACHERIE fait deux remarques, l'une sur la DNP (Dotation Nationale de Péréquation) qui n'est pas réellement supprimée puisqu'elle est intégrée au calcul de la DSR (Dotation de Solidarité Rurale), l'autre sur le programme A.M.I qui est subventionné par l'Etat à hauteur de 77%. Il demande également si un plan pluriannuel? une commission? des objectifs fixés? sont prévus dans le cadre de l'entretien des bâtiments communaux.

Monsieur Blanchard répond que cela pourrait être réalisé mais qu'un diagnostic global du patrimoine immobilier de la Ville n'existe pas, à ce jour.

Monsieur LABRACHERIE signale qu'en face des dépenses d'investissement concernant la rénovation de la Gendarmerie on ne voit pas apparaître le montant du loyer versé à la Ville de Montmorillon. Monsieur Blanchard répond qu'il s'agit là de lister les grandes lignes budgétaires de l'année 2016 et que les travaux de rénovation des bâtiments administratifs et des logements de la Gendarmerie coûteront entre 2 et 4 millions d'euros. Monsieur BOULOUX ajoute que cette rénovation s'effectue en étroite collaboration avec la Gendarmerie.

Monsieur LABRACHERIE demande quelle est la vision de la ville (financièrement et dans l'animation) pour la Cité de l'écrit.

Monsieur BOULOUX répond que la Ville maintient les animations, en partenariat avec les professionnels de la "Cité" qui prennent des initiatives, notamment avec l'association Alinéa 86. Il signale que dans un premier temps, la Ville a été très directive, cela lui avait été reproché et ne fonctionnait pas. Monsieur BOULOUX ajoute que la Ville continuera à contribuer à l'animation de la Cité de l'écrit et des Métiers du Livre notamment au travers le "Salon du Livre Ancien et Moderne" qui a été une véritable réussite en 2015, bien qu'il soit remis en question cette année en raison de l'indisponibilité du C.A.R.

Considérant qu'un débat d'orientations budgétaires doit se dérouler dans les deux mois qui précèdent le vote du budget ;

le Conseil Municipal a débattu des orientations générales 2016 du budget principal et des budgets annexes de la Ville de Montmorillon.

2) Locations de salles– Gratuité

Monsieur COLIN explique qu'il s'agit de transférer les mêmes conditions de gratuité qu'au Centre d'Animation Régional.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 décembre 2015 fixant les tarifs pour l'année 2016 ;

Considérant que des travaux de restructuration sont prévus au Centre d'Animation Régional entraînant sa fermeture ;

Considérant que le Conseil Municipal a accordé des gratuités pour la location du CAR pour certaines manifestations, il convient durant la période d'indisponibilité de cet équipement d'accorder les mêmes gratuités aux autres salles municipales ouvertes à la location ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder les mêmes gratuités prévues pour le CAR, aux autres salles ouvertes à la location pour l'année 2016 pour :

- les Administrations territoriales, d'Etat, Hospitalière ;
- les Réunions politiques ;
- les Associations locales : - Assemblée générale annuelle (une gratuité par an) ;
 - Manifestation gratuite d'intérêt scolaire et/ou artistique d'intérêt général ;

- les Écoles primaires publiques de la Ville ;
- les Réunions d'informations d'intérêt public ;
- les Associations caritatives.

3) Personnel communal - Créations, Fermetures et Modifications de postes

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 décembre 2015 fixant le tableau des effectifs du personnel communal ;

Vu la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il convient de renouveler un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi au service Espaces Verts ;

Considérant qu'il convient de transformer le Contrat aidé par un poste contractuel ;

Considérant qu'il convient de renouveler un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi au service Cité de l'Écrit et des Métiers du Livre ;

Considérant qu'il convient de renouveler le contrat du chef de projet développement territorial pour revitaliser le centre bourg dans le cadre de l'A.M.I ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, complète ainsi qu'il suit le tableau des effectifs

Créations, fermetures et modifications de postes	Ouverture	Fermeture	Date
Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE - 35 h00)	1	1	01/02/2016 31/01/2017
Contrat d'avenir (35 h00)		1	18/03/2016
Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe - contractuel (35h00)	1	1	19/03/2016 18/09/2016
Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE – 24 h00)	1	1	22/03/2016 21/03/2017
Attaché (chargé de mission contractuel - 35h00)	1	1	01/04/2016 31/12/2017

4) Budget Ville - Stagiaire-Défraiement

Considérant qu'une stagiaire sera accueillie dans le cadre de son année universitaire 2015/2016 pour un stage d'études, du 2 mars 2016 au 2 juillet 2016 au service Médiathèque ;

Considérant qu'une gratification doit lui être octroyée correspondant au montant minimum fixé à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale pour les stages d'une durée supérieure à 2 mois ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **l'unanimité** décide d'attribuer à Madame Lucie Noël une gratification mensuelle correspondant au montant minimum fixé à 15% du plafond horaire de la sécurité sociale (3,60 €/heure), stagiaire au service "Médiathèque" du 2 mars au 2 juillet 2016 ;

5) Projet de revitalisation (AMI centres-bourgs) - Convention de financement entre la Ville de Montmorillon et la Communauté de Communes du Montmorillonnais

Monsieur LABRACHERIE demande si un état du bâti à vendre et non occupé depuis longtemps est existant?

Monsieur BOULOUX répond que justement une étude est lancée et qu'elle associera professionnels et certains citoyens volontaires de Montmorillon. Monsieur BOULOUX propose à Monsieur LABRACHERIE de participer à ces journées de "prospection".

Considérant que la commune de Montmorillon et la Communauté de Communes du Montmorillonnais ont été retenues dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêts (AMI) concernant la revitalisation des centres-bourgs ;

Considérant qu'un chef de projet a été recruté par la Ville de Montmorillon accompagné d'un agent de la Communauté de Communes du Montmorillonnais à mi-temps;

Considérant que 77,04% de coûts salariaux des personnes sont pris en charge sous formes de subvention versée par l'Etat ;

Considérant qu'il convient de répartir entre la Ville et la Communauté de Communes du Montmorillonnais le solde de ces coûts salariaux, à hauteur de 11,48% pour la CCM et 11,48% par la Ville ;

Considérant qu'un projet de convention de participation financière a été établi entre la Ville et la CCM ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **l'unanimité**, approuve la convention ;

- autorise M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention de finance avec la Communauté de Communes du Montmorillonnais et tout document s'y rapportant.

6) Décision d'aliénation du fond de l'impasse de l'Avenue du Général de Gaulle et mise en demeure du propriétaire de l'acquérir

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29 ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L2111-1, L2141-1 ;

Vu le Code de la Voirie Routière, et notamment son article L141-3 et ses articles R. 141-4 à R. 141-9 ;

Vu la délibération en date du 26 mars 2015 décidant de lancer la procédure de déclassement du fond de l'impasse de l'avenue du Général de Gaulle en vue de son aliénation ;

Vu l'arrêté municipal N° 86-165-AM-DIV-2015-35 en date du 27 octobre 2015, ordonnant l'ouverture d'une enquête publique concernant le présent projet ;

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 16 novembre au 1^{er} décembre 2015 inclus ;

Vu le registre d'enquête et les conclusions du commissaire enquêteur et son avis favorable ;

Considérant qu'il y a donc lieu de poursuivre la procédure d'aliénation, et notamment de mettre en demeure le propriétaire riverain d'acquérir le fond de l'impasse concerné ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide l'aliénation du fond de l'impasse de l'Avenue du Général de Gaulle ;

- Précise que la commune gardera une servitude de réseaux sur ce fond afin d'accéder à la canalisation et au regard d'assainissement des eaux usées ;

- Demande à Monsieur le Maire de mettre en demeure le propriétaire riverain d'acquérir le fond de l'impasse susvisé ;

7) Adhésion de la Commune de l'Isle Jourdain au Syndicat Energies Vienne

Monsieur BOULOUX précise que l'avis des membres du Syndicat est obligatoire pour toute adhésion

Vu l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'accord en date du 8 décembre 2015 du Comité du Syndicat Energies Vienne sur l'adhésion de la Commune de l'Isle Jourdain au syndicat ;

Considérant que cette adhésion de la Commune de l'Isle Jourdain au Syndicat Energies Vienne est subordonnée à l'accord de la majorité qualifiée telle que définie dans l'article L.5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, émet un avis favorable à l'adhésion de la Commune de l'Isle Jourdain au Syndicat Energies Vienne.

8) Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

Monsieur COLIN signale que les programmes suivants (Aménagement boulevards, Mise en place de la signalétique et Eclairage public) font partie du projet A.M.I.

Considérant que dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Centres-Bourgs » la commune de Montmorillon a été retenue et qu'à ce titre les dossiers présentés peuvent bénéficier prioritairement du soutien financier de la D.E.T.R. ;

Considérant que les actions suivantes retenues dans le cadre du projet A.M.I. « Centres-Bourgs » peuvent bénéficier prioritairement du soutien financier de la DETR :

- Aménagement boulevards pour 500 000 € TTC
- Mise en place de la signalétique pour 200 000 € TTC
- Eclairage public pour 33 000 € TTC

Considérant qu'il convient de solliciter aussi pour des travaux non prévus dans le projet A.M.I., à savoir :

- Travaux dans le hall de l'école élémentaire St Nicolas pour 105 000 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2016 au titre de la mise en place de la signalétique, de l'éclairage public, de l'aménagement des boulevards et des travaux à l'école St Nicolas

9) Fonds de soutien à l'investissement public local

Monsieur CAFARDY demande s'il existe un formalisme particulier à respecter pour demander des subventions.

Monsieur BOULOUX répond qu'il est nécessaire de réaliser une note détaillée de présentation du projet et d'y joindre les pièces obligatoires demandées.

Considérant que dans le cadre de la loi de finances 2016, il est créé un fonds de soutien à l'investissement public local ;

Considérant qu'il s'agit d'un fonds non pérenne, cumulable avec la DETR, et qu'il convient par conséquent de le solliciter pour les opérations éligibles avant le 26 février 2016 ;

Considérant que l'aménagement du CAR d'un montant de 3 000 000 d'euros TTC a été retenu dans le cadre du projet A.M.I. « Centres-Bourgs » et peut à ce titre en bénéficier prioritairement ;

Considérant que 2 autres programmes de l'année 2016 sont aussi éligibles à ce fonds de soutien, à savoir :

- Travaux dans le hall de l'école élémentaire St Nicolas (isolation thermique avec remplacement menuiseries extérieures et faux-plafond) pour 90 000 € TTC
- Mise aux normes électriques église Saint Martial pour 100 000 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, sollicite le fonds de soutien à l'investissement local pour les travaux suivants :

- Aménagement du CAR pour 3 000 000 € TTC
- Travaux dans le hall de l'école élémentaire St Nicolas (isolation thermique avec remplacement menuiseries extérieures et faux-plafond) pour 90 000 € TTC
- Mise aux normes électriques église Saint Martial pour 100 000 € TTC

10) Projet Educatif Territorial - Structure " Temps de la Ville " 2015/2016 - Convention

Considérant que l'aménagement des rythmes scolaires est renouvelé chaque année depuis la rentrée de septembre 1996 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 4 novembre 2015 reconduisant ce dispositif auprès des élèves des écoles élémentaires publiques et privées pour l'année scolaire 2015/2016 à compter du lundi 2 novembre 2015 ;

Considérant qu'il convient d'ajouter à ce dispositif l'activité "Percussion Africaine " ;

Vu le projet de convention établi en conséquence entre la ville de Montmorillon et l'association " Savoirs d'Afrique" ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide d'adjoindre aux activités "Temps de la Ville" à compter du 15 février 2016, l'activité "Percussion Africaine", auprès des élèves des écoles élémentaires publiques et privées de la Commune.

- approuve la convention à intervenir entre la Ville et l'association " Savoirs d'Afrique"

- autorise M. le Maire à les signer et en poursuivre la réalisation aux conditions proposées.

11) 18^{èmes} Rencontres d'Artistes – Demande de subventions

Monsieur BOUTELOUP informe que Monsieur Pascal AUDIN peintre-sculpteur sera l'invité d'honneur des futures Rencontres d'Artistes qui auront lieu cette année à Saulgé. Il précise, que les remboursements de frais à la charge de la commune ne concernent que l'invité d'honneur.

Considérant que la manifestation Rencontres d'Artistes accueille chaque année entre 3000 et 4000 personnes leur permettant de découvrir l'art dans son ensemble (dessin, peinture, photo, gravure, sculpture...);

Considérant que cet événement se déroulera les 26, 27 et 28 mars 2016 et sera principalement réalisé par des artistes du Poitou-Charentes ;

Considérant que le coût global de ce projet est estimé à 11.000,00 euros T.T.C. selon le budget prévisionnel ci-annexé ;

Considérant que l'accueil de l'invité d'honneur peut nécessiter la prise en charge des frais de déplacement et d'hébergement ;

Considérant l'intérêt d'organiser ces 18^{èmes} Rencontres d'Artistes pour la Ville de Montmorillon ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide de réaliser les 18^{èmes} Rencontres d'Artistes qui se dérouleront les 26, 27 et 28 mars 2016 ;

- décide de prendre en charge les frais de déplacement et d'hébergement éventuels ;

- décide de fixer à 0,32 € le remboursement kilométrique ;

- approuve le budget prévisionnel présenté à hauteur de 11.000,00 euros T.T.C. ;

- sollicite les participations financières :

- du Conseil Départemental
- du Conseil Régional d'Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes dans le cadre du Contrat Régional de Développement Durable ;

- indique que la commune ne récupère pas la T.V.A ;

- précise que la Ville s'engage à prendre à sa charge l'ensemble des cofinancements demandés à la Région d'Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes et au Conseil Départemental dans le cas où ils ne seraient pas attribués.

12) 8^{ème} Salon " Jardin Passion " - Demande de subventions

Madame DALLAY espère voir au Salon des stands concernant les animaux "volatiles" encore incertains en raison de problèmes sanitaires.

Considérant que la manifestation "Jardin Passion à Montmorillon" est orientée vers l'ensemble des activités liées aux jardins, horticulteurs, pépiniéristes, paysagistes, fleuristes, décoration et aménagements extérieurs, motoculture, bricolage, outillage... ;

Considérant que cet événement se déroulera les 16 et 17 Avril 2016 et que chaque spécialité " autour du jardin " pourra présenter ses activités et vendre ses produits à l'occasion de ce week-end où l'entrée sera gratuite pour le public ;

Considérant que le coût global de ce projet est estimé à 9.000,00 euros T.T.C. selon le budget prévisionnel ci-annexé ;

Considérant que pour le besoin de cette manifestation il convient de fixer un tarif spécifique de droit de place à 2 euros T.T.C. le m² jusqu'à 30m² et 1 euros par m² supplémentaire au-delà de 30m², pour la durée totale du Salon ;

Considérant qu'un chèque de caution de 100,00 euros est demandé aux exposants à l'inscription à ce salon ;

Considérant qu'une participation au gardiennage de 25,00 euros est demandée aux exposants pour les nuits des 15 au 17 avril pour le matériel à surveiller ;

Considérant l'intérêt d'organiser ce 8^{ème} salon " Jardin Passion " pour la Ville de Montmorillon ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide de réaliser le 8^{ème} Salon " Jardin Passion" à Montmorillon les 16 et 17 Avril 2016 ;

- décide de fixer un tarif spécifique de droit de place à 2 euros T.T.C. le m² jusqu'à 30m² et 1 euros par m² supplémentaire au-delà de 30m², pour la durée totale du Salon ;

- approuve le budget prévisionnel présenté à hauteur de 9.000,00 euros T.T.C. ;

- décide une caution de 100,00 euros à l'inscription de l'exposant et le tarif de 25,00 euros pour le gardiennage des matériels au cours des nuits du 15 au 17 Avril 2016 ;

- précise qu'il ne sera pas perçu de droits de place à l'endroit des associations et lycées participants ;

- sollicite les participations financières et notamment du :

- Conseil Départemental
- Sponsors privés ;

- indique que la commune ne récupère pas la T.V.A ;

- précise que la Ville s'engage à prendre à sa charge le cofinancement demandé au Conseil Départemental et aux sponsors privés dans le cas où ils ne seraient pas attribués.

13) 17^{ème} Salon du Livre - Demande de subventions - Attribution du prix de la Ville de Montmorillon - 5^{ème} prix du Polar Historique

Monsieur BOUTELOUP rappelle que l'invité d'honneur du prochain Salon du Livre sera Franz Olivier Giesbert. Il indique, également, que le budget est identique à celui de 2015.

Considérant l'opportunité de développer et de conforter l'animation culturelle en rapport avec l'Écrit à Montmorillon en proposant un 17^{ème} Salon du Livre ;

Considérant que cette manifestation culturelle se déroulera les 11 et 12 juin 2016 ;

Considérant que cette manifestation engendrera des frais de déplacement, d'accueil et d'hébergement ;

Considérant que le coût global de ce projet est estimé à 70.000 euros TTC selon le plan de financement prévisionnel ci-annexé ;

Considérant que la Ville de Montmorillon organise dans le cadre du Salon du Livre le 5^{ème} prix du Polar Historique ;

Considérant que la Ville souhaite récompenser l'écrivain choisi par un jury de professionnels après avoir lu les 5 livres en compétition ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide de réaliser le 17^{ème} Salon du Livre fixé les 11 et 12 juin 2016 ;

- approuve le plan de financement prévisionnel présenté à hauteur de 70.000 euros TTC. ;

- décide de prendre en charge les frais de déplacement, d'accueil et d'hébergement ;

- décide de fixer à 0,32 € le remboursement kilométrique ;

- décide d'attribuer le "Prix de la Ville de Montmorillon" fixé à CINQ CENTS EUROS (500 euros), au lauréat désigné par le jury pour ce 5^{ème} prix du Polar Historique.
- sollicite la participation financière du Conseil Régional d'Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes dans le cadre du Contrat Régional de Développement Durable, du Conseil Départemental, de sponsors privés ;
- précise que la Ville ne récupère pas la T.V.A.
- précise que la Ville s'engage à prendre à sa charge l'ensemble des cofinancements demandés à la Région d'Aquitaine – Limousin – Poitou-Charentes, au Conseil Départemental et aux sponsors privés dans le cas où ils ne seraient pas attribués.

14) Budget Annexe CEML : Salon du Tourisme de Lyon - Frais de participation et d'hébergement

Considérant que la Ville de Montmorillon souhaite promouvoir la Cité de l'Écrit et des Métiers du Livre en participant à divers salons au cours de l'année 2016 ;

Considérant que la Ville de Montmorillon va participer au Salon du Tourisme de Lyon qui se déroulera du 4 au 6 mars 2016 ;

Considérant que l'Agence Touristique de la Vienne prend en charge l'organisation de ce salon pour les collectivités de la Vienne participantes ;

Considérant qu'il convient en conséquence de rembourser à l'Agence Touristique de la Vienne la quote-part de surface utilisée, ainsi que les frais d'hébergement ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide de rembourser à l'Agence Touristique de la Vienne un montant prévisionnel de l'ordre de 2.111 euros T.T.C. correspondant au détail suivant :

- Salon de Lyon - quote-part surface estimée à 1.785,00 euros
- Salon de Lyon - hébergement estimé à 326,00 euros

QUESTIONS DIVERSES

NEANT

INFORMATIONS DU MAIRE

Déposé sur table à chaque conseiller municipal :

Dans le cadre de la délégation

- Délivrance et reprise des concessions dans les cimetières (4^{ème} trimestre 2015)
- Autorisation à conclure des marchés publics : du 1^{er} juillet 2015 au 22 septembre 2015

LA SEANCE EST LEVEE A : 22H00